



Démission d'une dame de 57ans après 19ans de travail

Par **Zheulia**, le 14/03/2009 à 10:50

Bonjour,

j'ai une question concernant une dame de 57ans et qui a démissionné au bout de 19ans de travail dans une coopérative agricole. Cette dame a en effet démissionné car ne se sentait plus capable, dépression,.. Ne supportant plus son travail qui lui mettait la pression, elle a donc fait l'erreur de démissionner au lieu de poser un arrêt de travail ou de trouver un arrangement avec son employeur...qui lui a tout de suite accepté sa démission sans broncher!.

Aujourd'hui les Assedics ne veulent pas l'indemniser. Ainsi elle se retrouve à +de 57ans sans ressources et dans l'incapacité de retrouver un travail..

Quel recours a-t-elle? car pour l'instant elle vit de ses économies, mais celles-ci ne sont pas éternelles...je sais qu'elle peut prétendre au RMI mais après 19ans de travail dans une même société ne peut -elle prétendre à plus ?(ce qui en plus de l'aspect financier, d'un point de vue symbolique reconnaîtrait son travail car ce rejet des assedics n'a fait que renforcer sa dépression et son sentiment d'inutilité).

Merci à vous, pour l'attention que vous porterez à ma demande.

Par **julius**, le 14/03/2009 à 12:25

Bonjour,

Malheureusement , dans l'urgence , il n'y a rien à faire.

Il faudrait porter devant les juges prud'hommes l'affaire , en démontrant que la démission est la conséquence d'un manquement de l'employeur (voir pourquoi elle était en dépression , et ne pouvait plus travailler).

C'est une piste mais pas forcément la meilleure.

Je n'ai pas le cas d'espèce en main.